Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rencontre entre Charles-Louis Rochat et les représentants des laborantins CFC

M. Charles-Louis Rochat, chef du Département de la santé et l'action sociale, a rencontré ce mardi les représentants des laborantins CFC et des syndicats.

L'entretien qui s'est déroulé entre le chef du Département de la santé et de l'action sociale et les représentants des laborantins CFC et des syndicats a permis de confirmer que la procédure de reclassification des titulaires d'un diplôme de laborantin médical avait été menée avec la participation des syndicats, ces derniers se ralliant à la proposition entérinée par le Conseil d'Etat. A cette occasion, la situation des laborantins titulaires d'un CFC n'a pas été évoquée.

Tout en relevant qu'il est normal de différencier les salaires entre deux formations distinctes dont les exigences de base sont différentes, le chef du Département de la santé et de l'action sociale a pris acte de la situation des laborantins CFC. Les deux métiers revêtent parfois des activités semblables.

Cependant, les deux formations sont nécessaires aussi bien pour les hôpitaux, que pour l'université et le secteur privé. Il convient donc de les apprécier tant en ce qui concerne l'organisation de la formation professionnelle, sa complémentarité avec les laborantins médicaux diplômés qu'au travers des conditions de travail.

Suite à cette rencontre, le chef du DSAS entend approfondir le dossier des laborantins CFC et en examiner tous les aspects avant de se déterminer. Il reste ouvert, le cas échéant, à des rencontres ultérieures avec les représentants des laborantins CFC.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 juin 2002

Charles-Louis Rochat, chef du Département de la santé et de l'action sociale, tél. 021/ 316 50 00